



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 18
Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 17/11/2022
Date d'affichage : 28/11/2022

L'an **deux mil vingt deux, le vingt quatre novembre, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Virginie THIERRY, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Virginie THIERRY en faveur de M. Guy PARIS, M. Yann VILLEROY en faveur de M. José VAREA NAVARRO, Mme Aurélie BLONDEL en faveur de M. Stéphane GAMBIER.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : Mme Véronique CAREL.

OBJET : Contrat de maintenance des appareils de mesure de la station

Monsieur le Maire informe qu'il convient de renouveler les contrats de maintenance des appareils de mesure de la station.

2 offres ont été reçues.

- HACH LANGE de MARNE LA VALLEE (77) propose une maintenance préventive des appareils HACH (sondes et préleveurs uniquement) pour un montant total de 2 675,26 euros H.T. (3 210,31 € TTC). Contrat de 1 an.
- JOUSSE de PARIGNY SUR BRAYE (51) propose la surveillance des points de mesure de la station (Débitmètres, Préleveurs et Sondes) pour un montant de 2 706 euros H.T (3247,20 € T.T.C). Contrat de 3 ans.

Considérant que l'offre de l'entreprise HACH LANGE ne propose qu'une maintenance partielle des appareils de mesure,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (par 18 Voix Pour) décide :

- de retenir l'offre de JOUSSE de PARIGNY SUR BRAYE pour un montant de 2 706 euros H.T.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de surveillance des points de mesure de la station (joint en annexe).

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 28/11/2022

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance,
Mme Véronique CAREL.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS